

Compte rendu de séance

Séance du 18 Novembre 2019

SOMMAIRE

2019-021	3CBO – Approbation par les communes du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 18 octobre 2019
2019-022	Tarifs communaux applicables au 01 janvier 2020
2019-023	Attribution des subventions 2020
2019-024	Musique à l'Ecole Élémentaire de MELLEROY - Actualisation du tarif annuel 2020
2019-025	Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur
2019-026	Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable (S.M.A.E.P.)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Thierry SUARD** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu de la séance précédente ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

2019-021 – Approbation par la commune du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 octobre 2019

Vu la présentation du rapport de la CLECT du 18 octobre 2019 validée à l'unanimité par les membres de cette commission ;

Considérant la proposition de calcul du transfert de charges pour la compétence « financement du syndicat pour la gestion animale des communes et substitution des communes membres, en termes de représentation » arrêté à la somme de 0,31 €/hab. au titre de la cotisation annuelle 2019, soit 155,93 € pour la commune de MELLEROY ;

Considérant :

La simplification de la procédure de recouvrement des cotisations pour la fourrière,

La réduction du nombre de délégués facilitant ainsi l'obtention du quorum lors des réunions : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants seront désignés par la 3CBO,

L'amélioration du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la 3CBO,

Le Maire demande aux élus de se positionner quant à ce transfert de compétence.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions du rapport de la CLECT du 18 octobre 2019 ;

DECIDE le transfert à la 3CBO de la compétence « financement du syndicat pour la gestion animale des communes et substitution des communes membres, en termes de représentation ».

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2019-022 – Tarifs communaux applicables au 01 janvier 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas réviser les tarifs communaux au 1er janvier 2020 comme suit :

Loyers communaux :

Logt 2 Rue de Triguères	450,00 €
Logt 3 Rue de Château-Renard	380,00 €
Logt 3bis Rue de Château-Renard	380,00 €
Logt 2 Rue de Château-Renard	498,17 €
Logt 2bis Rue de Château-Renard	326,14 €

Montant des concessions au cimetière :

Trentenaire	145 €
Cinquantenaire	175 €

Montant du prix du repas à la cantine scolaire :

Montant du repas	3,20 €
------------------	--------

Montant des locations mobilières :

Tente de réception	90 €
Remorque frigorifique	50 €

Montant des locations immobilières : SALLE POLYVALENTE

Pour les personnes physiques et morales ou associations extérieures à la commune		Pour les habitants de la commune	
Tarif week-end	450 €	Tarif week-end	290 €
1 ^{ère} journée	350 €	1 ^{ère} journée	190 €
2 ^{ème} journée	100 €	2 ^{ème} journée	100 €
3 ^{ème} journée ou 1 journée en semaine	200 €	3 ^{ème} journée ou 1 journée en semaine	200 €

Forfait ménage : 150 €

Cautions : 150 € et 1000 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2019-023 – Préparation budgétaire – Attribution des subventions communales 2020

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2020 :

Amicale des Amis de la Belgique (Melleroy)	150 €
Amicale des Anciens de Melleroy (Melleroy)	100 €
Comité des Fêtes de Melleroy (Melleroy)	1250 €
A.P.E. du regroupement scolaire de Melleroy/Triguères	50 €

Coopérative scolaire de Melleroy	100 €
Coopérative scolaire de Triguères	60 €
EPONA (Triguères)	30 €
Association « Solidarité Emploi Gâtinais » - S.E.G. Châtillon-Coligny (45)	30 €
U.N.C. /A.F.N. Château-Renard (45)	100 €
Secours catholique Château-Renard (45)	50 €
Total des subventions attribuées lors de la séance	1920 €

A l'unanimité (pour :11 contre : 0 abstentions : 0)

2019-024 – Intervention musicale de la FN CMR à l'Ecole de MELLEROY Avenant au tarif de l'heure applicable au 01 janvier 2020

Vu les interventions de la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (F.N.C.M.R.) à hauteur d'une heure, par classe et par semaine, au sein de l'École Élémentaire de MELLEROY ;

Considérant les termes de l'avenant au protocole d'accord n°450199COMMU du 05 novembre 2019 reçu en mairie le 09 novembre 2019 portant modification du tarif de « l'heure-année" à 1.935,00 € au 1^{er} janvier 2020, soit une augmentation de 1,75% ; (prestation facturée à l'année civile).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'avenant au protocole d'accord cité ci-dessus portant modification du tarif à 1.935,00 € au 1^{er} janvier 2020 ;

A l'unanimité (pour :11 contre : 0 abstentions : 0)

2019-025 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil sans modulation de taux pour la durée du mandat, aux conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé.
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. BONNIN Bruno, Receveur municipal à compter du 1er mai 2019 ;
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30, 49 €.

A l'unanimité (pour :11 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du S.M.A.E.P. dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport au Conseil municipal de MELLEROY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport 2018 sur prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Château-Renard (45).

A l'unanimité (pour :11 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses

CCAS MELLEROY → Réunion préparation des colis de fin d'année aux personnes de 70 ans et plus inscrits sur la liste électorale le Mardi 3 décembre 2019 à 14h30.

3CBO – Mise à disposition employé communal → M. BOUVET, l'employé communal a répondu favorablement à la proposition de mise à disposition d'agents communaux des communes membres de la 3CBO, à compter du 01 février 2020 pour leur permette de répondre, ponctuellement, à un problème d'absentéisme et leur éviter le recours à l'embauche.

M. le Maire, indique que cette mise à disposition pourrait être envisagée jusqu'à 2 jours par semaine, (mardi et le jeudi par exemple). Les membres du conseil municipal craignant qu'une absence de 2 jours soit trop lourde dans l'organisation de son travail hebdomadaire, ils demandent au Maire de répondre favorablement à la mise à disposition pour une durée d'une journée par semaine pour commencer. Il sera plus aisé d'envisager jusqu'à 2 jours par semaine au fur et à mesure de la mise à disposition.

Cette mesure sera effective par le biais d'une convention de mise à disposition déterminant le versement à la commune des heures effectuées auprès de la 3CBO.

Eglise – Au vu des difficultés de circulation autour de l'Eglise lors de la cérémonie religieuse lors des obsèques de Mme REUILLARD, il est rappelé au Maire la nécessité de prendre un arrêté permanent règlementant la circulation et le stationnement.

Questions Diverses

Chemin rural n° 43 dit des Botteaux

Pour rappel, les propriétaires riverains d'une voie communales au lieu-dit Les Botteaux sollicitent l'achat à la commune d'une partie dudit chemin. Celui-ci est enclavé et dessert des terres privées sur la commune de Château-Renard.

Le Chemin n'a plus vocation à desservir une liaison entre les communes de Melleroy et Château-Renard. La procédure d'aliénation n'en sera que simplifiée et permettra de réponse favorablement aux riverains demandeurs si le conseil valide la démarche globale. Le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Terrain BENNETIER à vendre

Le Maire indique avoir été contacté par la famille qui souhaite vendre un terrain dans le bourg. D'une surface de 2227 m² et situé à côté du terrain d'emplacement du local technique actuel de la commune (ancien local des pompiers), cette acquisition.

Le Maire propose l'achat de cette parcelle du fait de son emplacement contigu à la propriété de la commune et permettre un aménagement foncier ultérieur. L'endettement de la commune se réduit de 35 000 € dès l'exercice 2020, son financement serait envisageable.

Les élus favorables au projet, charge le Maire de négocier le prix d'achat avec la famille et de représenter le projet lors d'un prochain conseil municipal.

Comice Agricole 2020 – Canton de Château-Renard

Le Maire fait part aux élus de la difficulté à organiser cette manifestation. Il précise qu'aucune personne ne s'est portée volontaire lors de la réunion du Calendrier des fêtes de Melleroy, en novembre dernier.

Il est suggéré au Maire d'organiser une nouvelle réunion avec toutes les associations de la commune, ce qui n'était pas le cas lors de la réunion du mois de novembre dernier. Le but premier étant d'essayer de promouvoir l'image de l'agriculture dans les villages ruraux à travers de nouvelles idées pour valoriser ce savoir-faire.

Aménagement bourg

Un projet d'aménagement du bourg sera proposé aux élus. Il comprend l'achat de quelques jardinières, d'une table de pique-nique, d'un panneau d'affichage à la Maire.... Une estimation plus précise du projet et une demande de subvention auprès du département sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les élus, après clôture de la séance, font un tour de table requérant la reconduction d'un éventuel mandat en vue des préparations des prochaines élections municipales de mars 2020.